



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Langues étrangères à la télévision

Question écrite n° 4822

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les programmes télévisés en langue originale. À l'étranger, les enfants apprennent une langue étrangère naturellement plus vite et sont pour la plupart presque bilingues. À titre d'exemple en Pologne ou en Inde, le doublage n'existe pas et les programmes télévisés ou cinématographiques sont tous en langues originales. En France, la plupart des programmes télévisés où il est possible d'obtenir une version originale avec sous-titres sont sur des chaînes privées, dont l'accessibilité nécessite de devoir payer une contrepartie financière. À l'heure de la mondialisation, tout le monde devrait pouvoir avoir accès à des programmes en version originale avec sous-titres. Cela permettrait ainsi un meilleur apprentissage des langues étrangères en France pour tout le monde. Aussi, elle lui demande s'il pourrait être envisagé de rendre obligatoire le choix d'une version en langue originale avec sous-titrage sur le groupe France Télévisions. Un tel choix pourrait être un réel atout pour les Français qui n'ont pas la possibilité d'apprendre une langue étrangère en voyageant et donc de rendre la France plus performante sur les marchés étrangers.

Texte de la réponse

La ministre de la culture rappelle qu'en vertu de l'article 26 de son cahier des charges, France Télévisions a d'ores et déjà pour mission de favoriser l'apprentissage des langues étrangères par la diffusion de programmes spécifiques, notamment destinés à la jeunesse, ainsi qu'en développant une offre de programmes en version multilingue, en particulier des œuvres de fiction. À cette fin, le groupe public s'appuie sur les possibilités offertes par les technologies numériques, qui permettent au téléspectateur de choisir la version linguistique originale du programme, avec ou sans sous-titres. Dans le cadre de cette mission, en 2017, les chaînes de France Télévisions ont proposé près de 890 heures de programmes en version multilingue, signalés à l'antenne par un habillage spécifique sur les programmes et les bandes annonces, ainsi que par une mention sur les guides de programmes et dans la presse. Ce volume de programmes en version multilingue a progressé de 19 % en un an grâce au déploiement progressif du nouveau centre de diffusion et d'échanges (CDE) qui permet de dépasser les contraintes techniques qui limitaient jusqu'alors son développement. Ainsi, France 2 a proposé 323 programmes en version multilingue (séries, longs-métrages, courts-métrages, téléfilms), majoritairement en première partie de soirée. France 4 a diffusé 596 heures de programmes variés en version multilingue : des fictions, des longs-métrages ainsi que du cinéma d'animation. Suite à la bascule sur le nouveau CDE, France 3 a mis en place, à partir du 3 décembre 2017, la diffusion systématique des fictions et films étrangers en version multilingue, avec 14 programmes en première ou deuxième partie de soirée. Enfin, France 5 a pour sa part proposé en version multilingue huit films patrimoniaux étrangers dans la case « Place au cinéma ». La poursuite du déploiement du CDE devrait permettre à France Télévisions de poursuivre le développement de son offre multilingue en 2018. S'agissant de la chaîne Arte, les films sont diffusés en version originale (VO) dès lors que la chaîne dispose des droits de diffusion nécessaires. En outre, la chaîne propose sur son offre numérique certains programmes sous-titrés en six langues (français, allemand, anglais, espagnol, polonais et italien), grâce notamment à un financement européen. Dans le cadre de la transformation de l'audiovisuel public, la mission

d'éducation confiée aux entreprises de l'audiovisuel public a été réaffirmée. Le soutien qu'elles apportent à l'apprentissage et à la familiarisation avec les langues étrangères est bien évidemment l'un des aspects essentiels de leur contribution à cette mission d'éducation. Celle-ci sera confortée dans le cadre de la prochaine révision des textes législatifs et réglementaires qui encadrent les missions de l'audiovisuel public.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4822

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 juillet 2018

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 707

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8491